

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01119 Numéro SIREN : 800 919 375 Nom ou dénomination : S.S TELECOM

Ce dépôt a été enregistré le 06/12/2017 sous le numéro de dépôt 28868

15 B 119

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL

LE

06 DEC. 2017

Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS LE N° 28868

SERVICE IMPÔTS DES ENTREPRISES CHARENTON LE PONT

1 PLACE DE LA COUPOLE

94225 CHARENTON LE PONT CEDEX

Accueil du public :

Horaires sur impots.gouv.fr rubrique nous contacter.

Téléphone : 01 45 13 08 50

SIE.CHARENTON-LE-PONT@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

M GNANAJOTHY SIVAGNANARATNAM, merci d'avoir déposé la déclaration de l'entreprise SARL S.S TELECOM, SIREN 800919375.

Cet accusé de réception est délivré et signé électroniquement par l'Administration fiscale. Il établit que vous avez déposé votre déclaration aux jour et heure indiqués dans la rubrique "Date de dépôt".

Cet accusé de réception est opposable à l'administration à condition que les informations contenues dans le cadre intitulé "Accusé de réception signé" ci-dessous soient conservées sans aucune modification.

ACCUSÉ DE RÉCEPTION SIGNÉ

Informations sur le document signé

Procédure : Déclaration de Impôt sur les sociétés

Formulaire principal : 2065

Période déclarée : 2016

Date limite de dépôt : 03/05/2017

Numéro de dépôt : ISRESULTAT-2017110-0000000007647102

Date de dépôt : 20 avril 2017 à 20:52:20 (heure de Paris)

Désignation du soumissionnaire : SARL S.S TELECOM

Identifiant du soumissionnaire : 800919375

Désignation du signataire : GNANAJOTHY SIVAGNANARATNAM

Synthèse des éléments déclarés : Résultat fiscal - déficit : 1520

Signature de l'administration

Désignation : DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES - Production (certificat n° 57068193505821462704907662056)

Signature numérique : [N7Ay9xvE90xh'De9JadTXbf0ny6oxVBCqThHx18N1GcRTJWtmjCxLLidU8e/ANOPKESos6nD+
p7xvELM14RFSLODGFpR3BXJGjvOKKAYxJlEXunrPhNqcNS0JuPkQ49WS9CNZ4ECGFRGTfKjUbn
2UEQJ6jGBja868p18Un100Jmcl1DEqGq7b566CW/5wSo2uObHid7EJTCk4XEVdJ20G86YQnb21R4
YDOUX5c2xSICrsj8jHt1j11TFcFLqef3UENmjY9mmCvue5Q5JOtBF06Cq2wGTHM5xIyBTHmFlam
xQbVqubuQvMK8/Tv2bNZTYvzaEjAYaFCLs1jQ2GPKX==]

Certifié et Confirmé
à l'original

✱

Elements d'identification

M GNANAJOTHY SIVAGNANARATNAM

Pour le compte de :

A COMPLETER

SARL S.S TELECOM

A COMPLETER

800 919 375

N° d'adhérent : 20150800074846

48 AVENUE MAURICE THOREZ

94200 Ivry-sur-Seine

Période déclarée : 2016

Date limite de dépôt : 03/05/2017

Elements declares

Formulaire 2065 (applicable à compter du 31/12/2016)

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Numéro, type et nom de voie

48, AVENUE MAURICE THOREZ

Code postal

94200

Ville

IVRY - SUR - SEINE

Pays

FRANCE

B - ACTIVITES

TELEPHONIE, BUREAUTIQUE, ACCESSOIRES ET PIECES INFORMATIQUES

C - RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION

	Bénéfice		
Bénéfice imposable au taux de 33 1/3%	imposable au	Déficit (Report du	
	taux de 15%	2033B)	1 520
	et/ou 28%		

Formulaire 2065BIS (applicable à compter du 31/12/2015)

2065 BIS - ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case

X

Formulaire 2033A (applicable à compter du 31/12/2014)

A - ACTIF	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice plus en N
	1	2	3
Immobilisations incorporelles - Fonds commercial			0
Immobilisations incorporelles - Autres			0
Immobilisations corporelles	2 200	48	2 152
Immobilisations financières (1)			0
TOTAL I (5)	2 200	48	2 152
Stocks matières premières, approvisionnements, en cours de production			0
Stocks marchandises			0
Avances et acomptes versés sur commandes			0
Créances (2) clients et comptes rattachés			0
Créances autres (3)	5		5
Valeurs mobilières de placement			0
Disponibilités	11 862		11 862
Charges constatées d'avance	464		464
TOTAL II	12 331	0	12 331
TOTAL GENERAL (I + II)	14 531	48	14 483
B - PASSIF	Net Exercice plus en N		
Capital social ou individuel			7 622
Report à nouveau			-35 346
Résultat de l'exercice			-1 520
TOTAL I			-29 244
Fournisseurs et comptes rattachés (4)			36 534
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (4))		4 085	7 193
TOTAL III			43 727
TOTAL GENERAL (I + II + III)			14 483
Renvois			

(2) Dont créances à plus d'un an

(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice

2 200

Formulaire 2033B (applicable à compter du 31/12/2016)

A - RESULTAT COMPTABLE

Ventes de marchandises	dont export et livraisons		
	intracommunautaires		4 000
Production vendue	dont export et livraisons		
Services	intracommunautaires		83 435
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		67 435
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			2 757
Autres charges externes			37 918
Impôts, taxes et versements assimilés			2 030
Rémunérations du personnel	dont TP/CFE, CVAE	689	
Charges sociales			23 724
Dotations aux amortissements			2 448
	Total des charges d'exploitation (II)		48
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			68 955
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			-1 520
B - RESULTAT FISCAL			-1 520

Réintégrations de l'exercice	0	1 520
Provisions non déductibles	0	
	0	1 520
	0	1 520

Formulaire 2033C (applicable à compter du 31/12/2013)

I- IMMOBILISATIONS

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

Autres

Immobilisations corporelles

Terrains

Constructions

Installations techniques matériel et outillage
industriels

Installations générales agencements divers

Matériel de transport

Autres immobilisations corporelles

Immobilisations financières

TOTAL rubrique I

0

2 200

0

2 200

0

II- AMORTISSEMENTS

Immobilisations incorporelles

Immobilisations corporelles

Terrains

Constructions

Installations techniques, matériel et outillage industriels

Installations générales, agencements, aménagements divers

Matériel de transport

Autres immobilisations corporelles

TOTAL rubrique II

0

48

48

0

48

48

Formulaire 2033D (applicable à compter du 31/12/2016)

II- DEFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	35 346
Déficits imputés	0
Déficits reportables	35 346
Déficits de l'exercice	1 520
TOTAL des déficits restant à reporter	36 866

VI- DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	0
Cotisations personnelles	0
Montant de la TVA collectée	13 467
Montant de la TVA déductible sur biens et services	9 948
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant (sauf immobilisations)	0

Formulaire 2033E (applicable à compter du 31/12/2016)

I. PRODUCTION DE L'ENTREPRISE

Ventes de marchandises	4 000
Production vendue - Services	63 435
TOTAL 1	67 435

II. CONSOMMATION DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS

Achats de marchandises (droits de douane compris)	2 787
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	24 930
TOTAL 2	27 717

III. VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

Calcul de la valeur ajoutée (TOTAL 1- TOTAL 2)	39 718
---	---------------

IV. CONTRIBUTION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

Si vous êtes assujéti (e) à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration 1330-CVAE), alors complétez le cadre ci-dessous en complément à la donnée de la valeur ajoutée assujétiée à la CVAE. Vous serez alors dispensé (e) du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.

Mono-établissement au sens de la CVAE	X
Chiffre d'affaires de référence de la CVAE	87 435

V. COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

Effectif moyen du personnel	2
-----------------------------	---

- dont apprentis 0
- dont handicapés 0

Effectifs affectés à l'activité artisanale

0

Période de référence

du 01/01/2016 au 31/12/2016

Formulaire 2033F (applicable à compter du 31/12/2014)

2033-F COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Nombre total d'associés ou actionnaires
personnes morales de l'entreprise

0 Nombre total de parts ou d'actions

0

Nombre total d'associés ou actionnaires
personnes physiques de l'entreprise

2 Nombre total de parts ou d'actions
correspondantes

500

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1	Titre	MONSIEUR		
	Nom et prénom	THAYALAN SINNATHAMBY	Nom marital	
	Nombre de part		250	Pourcentage de détention 50,00%
	Date de naissance	06/02/1972	Pays de naissance	CEYLAN
	Code postal de naissance	99	Commune de naissance	KAYTS
	Numéro, type et nom de voie	77, RUE JULES MICHELET		
	Code postal	92700	Ville	COLOMBES
	Pays	FRANCE		
2	Titre	MADAME		
	Nom et prénom	SABAPATHI VATHANI	Nom marital	
	Nombre de part		250	Pourcentage de détention 50,00%
	Date de naissance	23/09/1972	Pays de naissance	SRI LANKA
	Code postal de naissance	99	Commune de naissance	JAFFNA
	Numéro, type et nom de voie	7, PLACE PAUL ELUARD		
	Code postal	94800	Ville	VILLEJUIF
	Pays	FRANCE		

S A R L S.S TELECOM
Au capital de 7622 EUROS ET 45 CENTIMES
Siège social : 48, AVENUE MAURICE THOREZ
94200 IVRY - SUR - SEINE

RAPPORT DE GESTION PRESENTE PAR LE GERANT
A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2017

Chers Associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos **le 31 DECEMBRE 2016**, ainsi que le compte annuel dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Nous vous précisons que toutes les charges et tous les produits rattachables à l'exercice ont été correctement appréhendés et qu'il n'existe pas à notre connaissance, d'omissions susceptibles d'altérer la position de l'entreprise.

En outre, les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, tant au niveau de la présentation des comptes qu'à celui des méthodes d'évaluations.

Nous vous rappelons que :

- Le capital social de la société est d'un montant de **7622 EUROS ET 45 CENTIMES** divisé en **500 parts** de **15.2449 CENTIMES** chacune de valeur nominale.

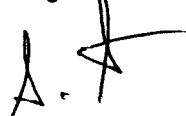
L'Assemblée Générale Ordinaire est présidée par **MONSIEUR THAYALAN SINNATHAMBY** gérant de la **SARL S.S TELECOM** et son associée **MADAME SABAPATHI VATHANI EPOUSE NAGALINGAM** .

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Total des produits d'exploitation	67435, 00
Total des charges d'exploitation	68955, 00
 Total des produits financiers	 0,00
Total des charges financières	0,00
 Total des produits exceptionnels	 0,00
Total des charges exceptionnelles	0,00
Total des produits	67435,00
Total des charges	68955,00
RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE " BENEFICE "	(1520),00
 RESULTAT FISCAL	 (1520),00

Nous vous invitons à approuver par votre vote, le texte des résolutions que nous vous proposons.

Le gérant.



SARL S.S TELECOM
AU CAPITAL de 7622 EUROS ET 45 CENTIMES
SIEGE SOCIAL: 48, AVENUE MAURICE THOREZ
94200 IVRY - SUR - SEINE

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix sept le 30 juin à onze heures et trente minutes, les associés de la société sus-dénommée se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social sur convocation faite par la gérante en date du 30 juin 2017 par lettre recommandée adressée à tous les associés à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016.
APPROBATION DES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 50.
QUITUS A LA GERANCE.
AFFECTATION DU RESULTAT.
POUVOIR A CONFERER.

La séance est ouverte sous la Présidence de **MONSIEUR THAYALAN SINNATHAMBY** gérant en exercice et détenteur de **250 PARTS SOCIALES**.

lequel constate qu'est également présente en dehors de lui - même, **MADAME SABAPATHI VATHANI EPOUSE NAGALINGAM** détentrice de **250 parts sociales**.

que le total des parts sociales, présentes ou représentées est de **500** , soit la totalité des parts composant le capital social.

En conséquence, le Président déclare l'assemblée régulièrement constituée et comme pouvant valablement délibérer et prendre ses décisions puisque réunissant plus de la moitié des parts sociales.

Puis il dépose sur le bureau de l'assemblée les documents nécessaires aux délibérations, étant observé que ceux-ci ont été tenus à la disposition de l'associée, au siège social, pendant le délai requis par les dispositions légales, réglementaires et statutaires, ce dont il lui est donné acte, notamment :

V - Les comptes annuels dressés au 31 Décembre 2016

V - Le rapport de gestion de la gérance

V - Le texte des résolutions proposées

Elle ouvre lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion en invitant l'associée à examiner une nouvelle fois les comptes annuels. Un échange de vue intervient, au cours duquel le Président fournit tous les renseignements et explications complémentaires.

Puis, personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix des résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport de gestion de la gérance, examiné les comptes annuels de l'exercice clos le **31 Décembre**

2016, et en avoir délibéré, la collectivité des associées approuve les dits comptes tels qu'ils lui ont été présentés à savoir :

Total du bilan	14483, 00
Total des produits d'exploitation	67435, 00
Total des charges d'exploitation	68955, 00
Résultat d'exploitation	(1520) , 00
Résultat net	(1520) , 00
Résultat fiscal	(1520) , 00

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

DEUXIEME RESOLUTION

Comme conséquence des résolutions qui précèdent, la collectivité des associées donne quitus de sa gestion à **MONSIEUR THAYALAN SINNATHAMBY** gérant, au titre de l'exercice sur les comptes duquel ils viennent de se prononcer.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir délibéré, et sur proposition de la gérance, la collectivité des associés décide la non affectation du résultat Fiscal de l'exercice clos le **31 Décembre 2016, celui-ci étant déficitaire** .

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au gérant, en tant que besoin, à l'effet d'effectuer ou de faire effectuer tous les dépôts et formalités qu'il lui appartiendra.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le président lève la séance à treize heures et huit minutes.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé de tous les associés présents, après lecture, pour servir et valoir ce que de droit.

